



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2019
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution [2409 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région¹, le présent rapport donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2018/886](#)) et couvre la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 28 février 2019.

II. Principaux faits nouveaux

A. Conditions de sécurité

2. Pendant la période considérée, la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs ont été mises à mal par les activités des groupes armés illégaux étrangers et nationaux en République démocratique du Congo, les atteintes à la sécurité en zone transfrontalière, l'insécurité en République centrafricaine, les combats sporadiques entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition au Soudan du Sud et les affrontements entre les forces armées burundaises et les groupes armés.

3. En République démocratique du Congo, des tensions ont été signalées avant et après les élections du 30 décembre 2018, notamment des manifestations, des violences, des affrontements entre partisans de partis opposés ainsi que la dispersion brutale de manifestants par les forces de sécurité. Sur une note plus positive, les groupes armés dont les prises de position avaient été les plus virulentes ont semble-t-il

¹ Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales se sont portées témoins ou garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



adopté une approche attentiste depuis la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle. Dans la région du Kasaï, on a enregistré pendant la même période une augmentation du nombre de membres de la milice Kamuina Nsapu qui déposent les armes. Dans la province du Maï-Ndombe, les conditions de sécurité dans le territoire de Yumbi demeurent préoccupantes, après l'éclatement de violences entre les groupes ethniques Batende et Banunu, qui, comme l'a confirmé une enquête sur les droits de l'homme, ont fait 535 morts.

4. Dans l'est de la République démocratique du Congo, des membres présumés des Forces démocratiques alliées (ADF) ont intensifié leurs attaques dans la région de Beni, ciblant des civils, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Au moins 245 civils, dont 55 femmes et 7 enfants, ont été tués dans des attaques attribuées aux ADF en 2018. Le groupe aurait continué à recruter dans les pays de la région des Grands Lacs et au-delà. Le 12 novembre, pour prévenir une attaque potentielle contre la ville de Beni et protéger les civils, les FARDC et la MONUSCO ont lancé une opération militaire conjointe contre les ADF au cours de laquelle 13 soldats des FARDC et sept soldats de la paix des Nations Unies ont été tués. Le 20 novembre, le porte-parole militaire de l'Ouganda a annoncé le déploiement d'environ 4 000 soldats le long de la frontière avec la République démocratique du Congo pour empêcher les infiltrations et les attaques des ADF. Dans la province de l'Ituri, alors que le dialogue sur la démobilisation et le désarmement se poursuivait entre le Gouvernement et le groupe rebelle Force de résistance patriotique de l'Ituri, les parties se sont rencontrées le 20 janvier, ont examiné les questions relatives au précantonnement et aux aspects financiers et ont convenu de procéder à une évaluation de la sécurité des sites de précantonnement et de tenir des réunions avec les autorités provinciales. Dans le même temps, des sous-groupes de l'Armée de résistance du Seigneur sont devenus plus actifs dans la province du Haut-Uélé, et on a observé une recrudescence des incidents attribués à ce groupe armé au cours de la seconde moitié du mois de janvier.

5. Le 15 décembre, les FARDC ont arrêté le porte-parole et le responsable adjoint du renseignement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), lesquels, selon les médias, ont été extradés vers le Rwanda en janvier. Bien qu'affaiblies par l'extradition et le rapatriement de combattants désarmés, les FDLR sont demeurées actives. Les 16 et 17 décembre, sept soldats des FARDC auraient été tués dans deux attaques distinctes par des individus présumés être des rebelles des FDLR. Les opérations militaires menées en décembre et en janvier contre un groupe dissident des FDLR, le Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge, ont forcé ce dernier à abandonner ses positions du Nord-Kivu et à s'installer dans le Sud-Kivu.

6. Au Burundi, la situation en matière de sécurité a été caractérisée par le maintien d'un calme relatif en dépit d'une certaine imprévisibilité et d'incidents isolés. Le 4 septembre, des individus armés non identifiés ont lancé une attaque dans la zone de la colline de Nkurubuye, dans la province de Ruyigi, le long de la frontière entre le Burundi et la République-Unie de Tanzanie. Le 19 octobre, des éléments présumés appartenir au groupe armé burundais Résistance pour un état de droit au Burundi (RED Tabara) ont attaqué une position de l'armée dans la province de Bubanza. Les forces armées burundaises ont capturé deux des assaillants, tandis que les autres se seraient enfuis en République démocratique du Congo.

7. En République centrafricaine, les conditions de sécurité demeurent précaires. Le 15 novembre, l'Union pour la paix en Centrafrique, un groupe armé affilié à l'ex-Séléka, ainsi que des civils armés, ont attaqué le camp de personnes déplacées d'Alindao. Entre 70 et 100 des quelque 18 000 civils hébergés dans le camp ont été

tués. En outre, certains groupes armés ont continué d'acquérir des armes et des munitions auprès de pays voisins, comme l'a indiqué le Groupe d'experts sur la République centrafricaine dans son rapport paru sous la cote [S/2018/1119](#).

8. Au Soudan du Sud, les combats sporadiques entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces d'opposition, ainsi qu'entre les groupes d'opposition, ont continué. Des violences entre différentes communautés et au sein d'une même communauté, qui ont fait des victimes parmi les civils et entraîné des déplacements, ont également été signalées.

9. Des atteintes à la sécurité transfrontalières ont été signalées dans les zones situées entre le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda, ce qui a contribué à accroître les tensions entre le Burundi et le Rwanda. Le 15 septembre, des éléments présumés appartenir aux Forces nationales de libération (FNL) seraient entrés au Burundi depuis le Sud-Kivu pour attaquer un poste frontière à Gatumba. Le 19 septembre, un dirigeant local de l'aile jeunesse du parti au pouvoir, Imbonerakure, a été tué avec son épouse près de la frontière avec le Rwanda, au cours d'une attaque que le ministère de la Sécurité publique du Burundi a attribué à un groupe armé rwandais. Le 7 octobre, des éléments armés non identifiés provenant apparemment du Rwanda ont tué trois civils dans la province de Cibitoke au Burundi. En octobre également, il y aurait eu des affrontements entre les FARDC et le FNL au Sud-Kivu. En outre, la Force de défense nationale du Burundi serait entrée au Sud-Kivu entre novembre et janvier, à la poursuite d'éléments armés burundais. Des affrontements meurtriers ont également été signalés entre la Force de défense nationale du Burundi, soutenue par Imbonerakure, et RED Tabara, ainsi que les FNL.

10. Des groupes armés ont également organisé des attaques visant le Rwanda. Le 10 décembre, les Forces combattantes abacunguzi ont effectué une incursion transfrontalière dans le village de Busesamana, dans le district de Rubavu au Rwanda, et tué au moins trois soldats, selon le Gouvernement rwandais. Le 15 décembre, des attaquants armés non identifiés, qui proviendraient du Burundi, ont lancé une attaque dans le secteur de Kitabi, dans le sud du Rwanda, mettant le feu à trois véhicules de transport de passagers et tuant deux civils. Selon le porte-parole militaire du Rwanda, trois des attaquants ont été tués et les autres ont fui au Burundi.

11. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a signalé la présence d'une coalition armée connue sous le nom de « P5 », associée à des groupes d'opposition rwandais et active au Sud-Kivu, et qui aurait reçu des armes et munitions en provenance du Burundi.

12. En septembre, le mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, qui a commencé ses activités le 24 avril 2018, a facilité le rapatriement vers le Rwanda de 11 combattants désarmés des FDLR depuis le camp de transit de Walungu dans le Sud-Kivu. En novembre, 52 autres combattants désarmés des FDLR, ainsi que les personnes à leur charge, se sont portés volontaires pour être rapatriés, ce qui a porté le nombre total de combattants désarmés des FDLR rapatriés dans le cadre du mécanisme de suivi depuis avril 2018 à 98.

13. Entre le 20 et le 27 novembre, les autorités congolaises, dans le cadre d'arrangements bilatéraux avec le Gouvernement rwandais, ont rapatrié 1 392 combattants désarmés des FDLR ainsi que les personnes à leur charge, après la fermeture des camps de transit de Kanyobagonga, Kisangani et Walungu, dans l'est de la République démocratique du Congo. En outre, 242 éléments des FDLR précédemment détenus dans la prison d'Angenga, dans la province de l'Équateur, ont été remis au Rwanda. Tous les combattants désarmés ont été transférés au camp de démobilisation et de réintégration de Mutobo au Rwanda.

14. Autre évolution positive, en octobre, la coopération entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO a abouti au transfert hors des locaux de la MONUSCO des 51 membres restants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, qui étaient sous la garde de la Mission depuis août 2016.

B. Évolution de la situation politique

15. Les élections en République démocratique du Congo et le dialogue interburundais, qui s'est avéré peu concluant, ont constitué des événements politiques majeurs au cours de la période considérée. Les tensions entre certains pays et l'insécurité régnant en République centrafricaine et au Soudan du Sud sont également demeurés préoccupantes.

16. En République démocratique du Congo, les tensions politiques se sont exacerbées à l'approche des élections présidentielles et des élections législatives nationales et provinciales, qui ont eu lieu le 30 décembre. Alors que le scrutin s'est déroulé dans un climat largement pacifique dans la majeure partie du pays, la Commission électorale nationale indépendante a reporté le vote à mars 2019 dans quatre circonscriptions, à savoir le territoire de Beni, la ville de Beni, Butembo et Yumbi, invoquant l'épidémie du virus Ebola et des raisons de sécurité. Le 10 janvier, la Commission électorale a annoncé les résultats provisoires de l'élection présidentielle et a déclaré vainqueur le leader de l'opposition, Félix Tshisekedi, devant un autre candidat de l'opposition, Martin Fayulu, et le candidat de la coalition au pouvoir, le Front commun pour le Congo, Emmanuel Ramazani Shadary. Ces résultats ont été contestés par la Conférence épiscopale nationale du Congo, qui a indiqué qu'ils ne correspondaient pas aux données recueillies par ses observateurs électoraux nationaux, dont le nombre dépassait les 40 000. La Commission électorale a en outre annoncé les résultats des élections législatives, selon lesquels le Front commun pour le Congo conservait une majorité à l'Assemblée nationale et dans les assemblées provinciales. Ces résultats ayant été contestés à plusieurs reprises, les tribunaux concernés se sont saisis de la question et rendront leur décision à la fin du mois de mars. La Cour constitutionnelle a rejeté une requête judiciaire formulée par M. Fayulu pour contester les résultats provisoires et confirmé la victoire de M. Tshisekedi. Le 24 janvier, ce dernier a prêté serment en tant que Président de la République démocratique du Congo.

17. Les acteurs régionaux et internationaux ont été en permanence associés étroitement au processus électoral. Le 3 novembre, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a dépêché une mission électorale consultative en République démocratique du Congo, à laquelle le Gouvernement a donné l'assurance que le scrutin se déroulerait conformément aux normes internationales et aux principes pertinents énoncés par la SADC. Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, s'est rendu à Kinshasa du 8 au 10 novembre pour s'entretenir avec les parties prenantes congolaises. À l'issue d'une réunion tenue le 19 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a appelé les Congolais à aplanir leurs divergences lors des élections.

18. Le 26 décembre, le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a convoqué un Sommet conjoint de la Conférence et de la SADC, à l'occasion duquel les participants ont exprimé leur vive préoccupation face au climat politique tendu à l'approche des élections et ont appelé tous les acteurs congolais à faire preuve de retenue.

19. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la SADC et l'Union africaine ont chacun déployé des missions d'observation. Dans leurs rapports préliminaires datés du 2 janvier, les missions d'observation déployées par l'Union africaine et la SADC ont noté que les élections s'étaient déroulées dans des conditions largement pacifiques et acceptables, malgré quelques difficultés.

20. Le 13 janvier, le Président zambien Edgar Lungu et le Président Sassou Nguesso, en leur qualité de présidents de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, respectivement, ont publié des déclarations distinctes dans lesquelles ils ont pris note des différends concernant les résultats et demandé à la fois un recomptage et la formation d'un gouvernement sans exclusive.

21. Le 17 janvier, la Double Troïka de la SADC a tenu une réunion consultative durant laquelle le rôle de la Cour constitutionnelle congolaise a été réaffirmé et la communauté internationale appelée à respecter la Constitution de la République démocratique du Congo, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de cet État. À la même date, le Président rwandais, Paul Kagame, en sa qualité de Président de l'Union africaine, a convoqué plusieurs États membres de l'Union africaine à une consultation de haut niveau sur la situation en République démocratique du Congo. Dans le communiqué publié à l'issue de cette consultation, les participants ont exprimé de sérieux doutes quant à la conformité des résultats provisoires de l'élection présidentielle eu égard aux suffrages exprimés et demandé le report de l'annonce des résultats définitifs. Ils ont en outre indiqué qu'une délégation de haut niveau se rendrait à Kinshasa pour s'entretenir avec les parties prenantes congolaises, dans l'espoir de parvenir à un consensus concernant la voie à suivre pour sortir de la crise post-électorale. Cependant, la Cour constitutionnelle ayant confirmé les résultats préliminaires de l'élection présidentielle dans son arrêt du 19 janvier, la mission prévue a été reportée *sine die*.

22. Au Burundi, les tensions entre le Gouvernement et l'opposition sont restées vives, cette dernière dénonçant la persistance des violations des libertés politiques et des droits de la personne. De même, les relations entre le Burundi et la Communauté d'Afrique de l'Est sont restées tendues s'agissant du statut du dialogue interburundais.

23. Les atteintes à la sécurité survenues à la frontière entre le Burundi et le Rwanda et l'appel lancé par le Président Nkurunziza en faveur de la tenue d'un sommet extraordinaire de la Communauté d'Afrique de l'Est consacré aux relations burundo-rwandaïses ont distendu les liens entre les deux pays. Lors d'une conférence de presse tenue le 14 décembre, le Président Kagame a maintenu que certains pays voisins du Rwanda soutenaient les groupes d'opposition rwandais, notamment les FDLR et le Congrès national du Rwanda. Tout en affirmant que le Rwanda était prêt à faire face à tout problème de sécurité à ses frontières, il a indiqué que le pays ne réagirait pas à ce qu'il a qualifié de provocations de la part du Burundi. Le 1^{er} février, le Rwanda a succédé à l'Ouganda à la tête de la Communauté d'Afrique de l'Est lors d'un sommet ordinaire, au cours duquel il a été décidé de reporter les délibérations sur la situation au Burundi.

24. En République centrafricaine, les efforts se sont poursuivis dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation pour faire progresser le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés. Le 18 septembre, le Président de la Commission de l'Union africaine a rencontré le Président Faustin Archange Touadera à Bangui et souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative africaine. Du 8 au 10 janvier, une délégation ministérielle représentant les pays de la région,

conduite par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et mon Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, s'est rendue à Bangui. À la suite de cette visite, des pourparlers entre le Gouvernement et 14 groupes armés ont commencé le 24 janvier à Khartoum et ont abouti à la signature d'un accord de paix le 5 février.

25. Au Soudan du Sud, malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, signé le 12 septembre à Addis-Abeba, les parties doivent encore satisfaire plusieurs conditions, notamment le respect d'un cessez-le-feu permanent et la libération des prisonniers politiques. Le 16 novembre, le Conseil des ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a chargé son Envoyé spécial d'entrer en contact avec les groupes belligérants non signataires de l'Accord revitalisé, afin que ceux-ci puissent eux aussi participer à la mise en œuvre de l'Accord.

C. Situation humanitaire

26. Le nombre élevé de personnes déplacées dans la région des Grands Lacs, en provenance notamment du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud, est demeuré une préoccupation majeure. Au 31 décembre 2018, on comptait environ 11,2 millions de personnes ayant été déplacées de force, dont 7,2 millions dans leur propre pays et plus de 4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile. Ces 4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile venaient principalement du Soudan du Sud (2,28 millions), de la République démocratique du Congo (619 500), du Burundi (402 300), du Soudan (328 300) et du Rwanda (236 400). En outre, plus de 22,7 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire. L'Ouganda est resté le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans la région (1,19 million de réfugiés), devant le Soudan (1,1 million) et la République démocratique du Congo (534 828).

27. Rien qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, quelque 159 000 Congolais ont fui vers les pays voisins, et on a noté une augmentation particulièrement importante des flux de réfugiés vers l'Ouganda, le Burundi, le Kenya et la Zambie. Le 16 décembre, des affrontements intercommunautaires survenus dans la province du Maï-Ndombe, en République démocratique du Congo, ont été à l'origine du plus important afflux de réfugiés en provenance de République démocratique du Congo qu'ait connu la République du Congo depuis près d'une décennie.

28. En décembre, quelque 350 000 réfugiés burundais étaient accueillis dans d'autres pays de la région, notamment en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Il y a toutefois eu de nouveaux retours volontaires, organisés avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et quelque 44 773 réfugiés burundais sont rentrés volontairement de République-Unie de Tanzanie en 2018.

29. Depuis octobre 2018, l'Angola aurait renvoyé en République démocratique du Congo quelque 370 000 migrants congolais en situation irrégulière. Environ 2 000 réfugiés congolais ont par ailleurs été expulsés, ce qui a alimenté les tensions entre les deux pays.

30. Un autre fait nouveau inquiétant a été l'apparition, en août 2018, de la fièvre hémorragique Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le risque de propagation régionale est très élevé, bien qu'à ce jour aucun cas n'ait été signalé dans les pays voisins. Dans ce contexte, le Burundi, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda, entre autres pays, ont renforcé la surveillance, l'échange d'informations et les plans d'urgence, tandis que la

République-Unie de Tanzanie a fermé ses frontières. La réponse à l'épidémie a été entravée par la persistance de l'insécurité dans la région de Beni, notamment en raison des attaques menées par les ADF, ainsi que par plusieurs journées de grèves générales dans la ville de Beni, en septembre et en octobre 2018.

31. Le sous-financement des interventions humanitaires a continué d'entraver l'acheminement de l'aide vers les populations dans le besoin. Au 31 décembre 2018, les plans régionaux d'intervention concernant les réfugiés relatifs au Burundi, à la République démocratique du Congo et au Soudan du Sud pour 2018 étaient financés à 33 %, 34 % et 50 % respectivement.

D. Droits de la personne

32. Dans certains pays de la région, la situation des droits de la personne a continué d'être marquée par des tensions politiques, s'accompagnant d'un rétrécissement de l'espace politique et de restrictions des libertés et des droits fondamentaux. Des attaques contre des civils menées par des groupes armés et, dans certains cas, par des forces de sécurité relevant de l'État, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre, ont été signalées, dans un contexte où les violations graves des droits de la personne sont restées largement impunies et où le respect de l'état de droit est resté largement lettre morte. Les acteurs internationaux, y compris les intervenants humanitaires et les soldats de la paix des Nations Unies, ont été délibérément pris pour cible à plusieurs reprises.

33. En République démocratique du Congo, les violations des droits de la personne, y compris celles liées aux restrictions pesant sur l'espace démocratique, se sont poursuivies, en particulier pendant la campagne électorale. Le 14 décembre, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a dénoncé la répression violente des manifestations et le recours disproportionné à la force par la police et les forces de sécurité congolaises. La période électorale a exacerbé diverses tensions interethniques, lesquelles se sont intensifiées pendant la campagne ainsi qu'après l'annonce des résultats provisoires. Des cas d'intimidation et de harcèlement de journalistes et de défenseurs des droits de la personne ont également été signalés, tandis que certains médias affiliés à l'opposition ont été suspendus par les autorités. En outre, entre le 31 décembre et le 19 janvier, le Gouvernement a fermé l'accès à Internet et au service de messages dans tout le pays.

34. Au Burundi, le nombre et l'ampleur des violations des droits de la personne signalées, le maintien en détention de prisonniers politiques et de prisonniers d'opinion et les restrictions persistantes pesant sur l'espace civil et politique sont demeurés très préoccupants. Dans ce contexte, le Conseil des droits de l'homme a décidé le 29 septembre 2018 de proroger d'un an le mandat de la Commission d'enquête. Le 5 décembre, le Gouvernement a officiellement demandé la fermeture de l'Office du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Burundi, invoquant l'amélioration de la sécurité et les progrès réalisés dans la gestion des questions relatives aux droits de la personne.

35. Par ailleurs, le 30 novembre, le Procureur général du Burundi a émis des mandats d'arrêt internationaux contre l'ancien Président Pierre Buyoya et 16 autres hauts responsables militaires et civils tutsis pour leur implication présumée dans l'assassinat, en 1993, du Président Melchior Ndadaye. Le 2 décembre, l'ancien Président Buyoya a affirmé que cette décision était une manœuvre politique visant à détourner l'attention de la crise politique en cours et a averti que cette décision pourrait raviver les violences ethniques entre Hutus et Tutsis.

36. En République centrafricaine, des groupes armés ont continué de commettre de graves violations des droits de la personne et du droit international humanitaire, notamment des meurtres, des enlèvements et des destructions de biens. Le 18 novembre, les autorités centrafricaines ont extradé Alfred Yekatom, député et ancien dirigeant anti-balaka, vers la Cour pénale internationale. Le 12 décembre, elles ont arrêté Patrice-Edouard Ngaïssona, le « Coordonnateur général au niveau national » de la coalition anti-Balaka, conformément à un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale le 7 décembre. Ces deux individus sont recherchés pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis entre 2013 et 2014.

37. Au Soudan du Sud, la situation des droits de la personne est demeurée préoccupante, les parties belligérantes perpétrant des violations contre les civils, notamment des femmes et des enfants, dans un climat d'impunité. Entre le 19 et le 29 novembre, plus de 150 femmes et filles ont été attaquées par des individus non identifiés près de Bentiu dans le nord du Soudan du Sud. Des experts mandatés par le Conseil des droits de l'homme enquêtent actuellement sur ces attaques et devraient présenter leurs conclusions au Conseil en mars 2019. Les travailleurs humanitaires et leurs biens sont également toujours la cible de violences.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

38. Au cours de la période considérée, mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs a poursuivi son dialogue avec les dirigeants nationaux et régionaux, les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'autres partenaires en vue de faire progresser la concrétisation des engagements nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que des décisions adoptées lors de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, tenue le 8 octobre à Kampala.

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

39. Il y a eu de multiples changements à la tête du Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo, ce qui a eu des répercussions négatives sur la surveillance de la mise en œuvre des engagements nationaux pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération par les ministères et autres institutions nationales concernées.

40. Au titre du deuxième engagement national, à savoir « consolider l'autorité de l'État, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment pour empêcher les groupes armés de déstabiliser les pays voisins », les autorités congolaises ont fermé les camps de transit des FDLR dans l'est du pays en novembre 2018 et rapatrié 1 634 combattants désarmés des FDLR ainsi que les personnes à leur charge, dont certains se trouvaient précédemment en détention, conformément à un accord bilatéral conclu avec le Rwanda.

41. En application du sixième engagement national, à savoir « promouvoir la réconciliation nationale, la tolérance et la démocratisation » et dans le cadre du processus électoral, la MONUSCO et les organismes des Nations Unies ont participé à la formation de candidates et de membres d'organisations de jeunes en les aidant à améliorer leurs compétences en matière de communication, dans le cadre de la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la tenue d'élections pacifiques et sans exclusive. Plusieurs ateliers de formation ont été organisés dans tout le pays dans ce contexte.

B. Engagements pris au niveau régional

42. Des progrès ont été enregistrés dans le renforcement de la coopération entre les signataires aux fins de la neutralisation des forces négatives et du rapatriement des combattants étrangers désarmés, comme indiqué aux paragraphes 13 et 14. Les organisations et responsables régionaux ont également continué à se mobiliser en faveur du processus électoral en République démocratique du Congo et du dialogue interburundais. Au cours de la période considérée, des progrès ont par ailleurs été accomplis sur la voie de l'intégration économique et de la coopération judiciaire, bien que les relations tendues entre certains pays, caractérisées par des accusations mutuelles d'ingérence et de soutien aux groupes armés, aient eu un impact négatif sur la cohésion et la coopération dans la région.

43. Outre les progrès réalisés dans le rapatriement des combattants désarmés, les dirigeants régionaux ont décidé, lors de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, de renforcer les mécanismes pertinents de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment le Mécanisme conjoint de suivi des ADF, basé à Kasese (Ouganda). Ils ont en outre souligné la nécessité d'une coopération régionale accrue en vue de la neutralisation complète et rapide des forces déstabilisatrices.

44. Les pays de la région ont également conclu des accords bilatéraux pour faire face aux atteintes à la sécurité dans les zones transfrontalières. Après plusieurs atteintes à la sécurité dans des zones contestées du lac Édouard, entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, des responsables militaires de ces deux pays ont décidé en décembre de mener des patrouilles frontalières communes dans les zones touchées. À la suite de l'attaque du 10 décembre mentionnée au paragraphe 10, le Rwanda et la République démocratique du Congo ont créé une commission bilatérale pour enquêter sur ces faits.

45. Sur le plan politique, le 17 octobre, des représentants de la République démocratique du Congo et d'Afrique du Sud se sont rencontrés dans le cadre de la commission binationale créée par ces deux pays pour discuter de l'évolution de la situation politique et d'autres questions d'intérêt commun. De même, le Soudan et l'Ouganda ont convoqué leur commission bilatérale mixte, organe permanent, du 5 au 7 décembre. En outre, comme indiqué précédemment, les organisations et les dirigeants de la région ont pris contact avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les acteurs politiques pour contribuer à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans le pays.

46. En ce qui concerne la coopération économique régionale, la République démocratique du Congo et la République du Congo ont signé, le 8 novembre, un accord visant à mettre au point le premier projet de pont route-rail destiné à relier leurs capitales respectives, Kinshasa et Brazzaville. Le 22 novembre, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud se sont engagés, lors d'une réunion du Comité intergouvernemental d'experts de la Commission économique pour l'Afrique, à améliorer l'intégration régionale dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, adopté le 21 mars par les États membres de l'Union africaine. À ce jour, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Ouganda, la République du Congo et le Rwanda ont ratifié l'Accord.

47. Le 30 novembre, la République démocratique du Congo et la Zambie ont conclu les négociations sur le projet de route Kasomeno-Mwenda, qui devrait ouvrir un nouveau corridor commercial régional important. En vue de rationaliser les procédures de franchissement des frontières et de stimuler le commerce dans la région, 12 des 15 « postes frontières uniques » prévus ont été achevés au

1^{er} décembre, grâce à la collaboration entre la Communauté d’Afrique de l’Est et la Banque africaine de développement. Dix de ces postes frontières sont actuellement opérationnels.

48. Les pays signataires de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont également coopéré dans les affaires de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité, par l’intermédiaire du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, qui a pu commencer ses activités avec l’appui du Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

C. Engagements pris par la communauté internationale

49. Les envoyés et représentants spéciaux dans la région des Grands Lacs ont tenu des consultations régulières pour veiller à ce que les processus politiques se déroulent de façon pacifique et inclusive en République démocratique du Congo et au Burundi. Le 27 septembre, l’Allemagne, alors Présidente du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, et le Bureau de mon Envoyé spécial ont organisé à New York des consultations sur la région des Grands Lacs, qui ont réuni de hauts responsables représentant les pays de la région ainsi que des représentants de la communauté internationale. Le Groupe de contact international s’est à nouveau réuni les 15 et 16 novembre à Berlin, où des représentants des pays de la région et des organisations régionales ont tenu des consultations. Les discussions ont essentiellement porté sur les options qui permettraient de renforcer la coopération régionale et internationale pour faciliter les processus électoraux et le dialogue, de faire face à la menace posée par les groupes armés, de renforcer le partenariat avec le secteur privé et de lutter contre l’exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles.

50. En outre, dans une déclaration faite à la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, le Groupe de contact international a encouragé le dialogue et la pleine utilisation des mécanismes existants pour atteindre les objectifs de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

51. La mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, qui vise à harmoniser les mandats en matière de développement et les mandats politiques des entités des Nations Unies dans la région, a progressé grâce à la poursuite de la collaboration entre le Bureau de mon Envoyé spécial et les équipes de pays, organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le 12 décembre, un projet axé sur la paix et la sécurité et visant à appuyer la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, d’un montant de 10 millions d’euros et financé par l’Union européenne, a été lancé à Bujumbura. Le 19 février, le conseil de direction du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs s’est réuni et a examiné la mise en œuvre des projets en cours.

IV. Mise en œuvre de la feuille de route de mon Envoyé spécial

A. Appui aux mécanismes directeurs de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

52. Les chefs d’État et de gouvernement des pays signataires de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et les représentants des institutions garantes ont participé à la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, le 8 octobre à Kampala. La réunion, présidée par le Président Museveni, qui s’appête à prendre la présidence du Mécanisme, a été précédée d’une rencontre des Ministres

des affaires étrangères, tenue le 6 octobre à Kampala, et de la vingt-deuxième réunion du Comité d'appui technique, tenue les 6 et 7 septembre à Nairobi.

53. À l'initiative de mon Envoyé spécial, la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi a comporté une séance à huis clos consacrée à l'examen des moyens de renforcer la confiance entre les dirigeants de la région. Cela s'inscrivait dans le droit fil des résultats du séminaire organisé conjointement avec l'Union africaine à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les 26 et 27 février 2018 à Addis-Abeba, et des consultations tenues ultérieurement avec les acteurs régionaux. Les participants à la réunion se sont dits préoccupés par les activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et par leurs répercussions à l'échelle régionale, notant qu'elles demeuraient un obstacle au renforcement de la confiance entre les dirigeants et les peuples de la région.

54. Dans le communiqué final issu de la neuvième réunion de haut niveau, les participants au Mécanisme régional de suivi ont appelé de leurs vœux l'adoption d'une nouvelle approche visant à renforcer la coopération régionale aux fins de la lutte contre la menace que constituent les forces déstabilisatrices, en particulier les ADF. Ils ont en outre demandé au Président Museveni de consulter les Présidents de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC au sujet des futures actions communes. Enfin, ils ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de contribuer à mobiliser le soutien nécessaire pour rendre opérationnels et renforcer les mécanismes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs destinés à améliorer la coopération régionale en vue de faire face à la menace posée par les forces déstabilisatrices.

55. Les participants au Mécanisme régional de suivi ont également demandé au Président Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, d'envisager de prendre des initiatives visant à renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les dirigeants de la région, en faisant fond sur les initiatives qu'il a prises précédemment à cet égard.

56. Les participants ont appelé à la poursuite de la coopération entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda pour achever le rapatriement des combattants désarmés des FDLR et des personnes à leur charge depuis l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que celui des anciens combattants du M23 et des personnes à leur charge depuis le Rwanda et l'Ouganda.

57. Les participants ont également passé en revue les processus politiques et les processus de dialogue au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud et souligné la nécessité de veiller à ce que les processus électoraux et politiques menés dans la région n'excluent personne.

58. Le 20 novembre, mon Envoyé spécial a apporté un appui à des responsables du Gouvernement ougandais, qui ont rencontré des représentantes et représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie ainsi que de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Union africaine, dans le but d'examiner les mesures devant être prises à titre prioritaire comme suite aux décisions adoptées lors de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Des partenaires internationaux et des spécialistes de la région étaient également présents.

59. Les participantes et les participants se sont penchés sur les moyens d'évaluer et de renforcer les mécanismes mis en place dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, y compris le Mécanisme conjoint de

suivi des ADF et le Mécanisme conjoint de vérification élargi. Ils ont recommandé que les services de renseignement et de sécurité des pays touchés par les groupes armés se réunissent afin de promouvoir la coopération et d'améliorer l'échange d'informations au sujet de ces groupes. Ils ont également recommandé qu'un groupe de travail composé de spécialistes et de représentantes ou de représentants des ministères concernés soit mis sur pied et chargé de recenser les projets transfrontières d'intégration économique, en faisant fond sur les initiatives antérieures.

60. À l'issue de ces consultations, le Comité d'appui technique s'est réuni les 24 et 25 janvier à Nairobi ; il a décidé de trouver des moyens concrets de renforcer, entre les pays signataires, la confiance et l'échange d'informations sur les forces semant l'hostilité. Il a également examiné la question de la consolidation du Mécanisme conjoint de suivi des ADF et demandé aux pays contributeurs de fournir du personnel et des ressources financières. En outre, il a recommandé que l'intégration économique de la région soit envisagée d'un point de vue politique et stratégique, en favorisant à titre prioritaire une gestion des ressources naturelles qui soit synonyme de prospérité partagée.

61. Mon Envoyé spécial a mené d'autres consultations avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC. Le 6 février, les représentantes et représentants des organisations garantes se sont réunis au niveau ministériel à Addis-Abeba. Ils se sont félicités de ce que les pays de la région aient redoublé d'efforts pour neutraliser les groupes armés ainsi que des mesures de renforcement de la confiance devant être prises par les services de sécurité et de renseignement. Ils ont également noté qu'il fallait étudier les moyens d'envisager l'intégration économique dans la région d'un point de vue politique et stratégique.

B. Bons offices du Secrétaire général

62. Dans le cadre de ma mission de bons offices, mon Envoyé spécial a sensibilisé les dirigeants de la région à la nécessité de mener un dialogue franc afin de régler les questions susceptibles de nuire aux bonnes relations et à la coopération. Il les a par ailleurs encouragés à mieux collaborer dans l'objectif d'améliorer la sécurité, de lutter contre l'impunité, de faciliter la coopération judiciaire, de favoriser l'intégration économique et de promouvoir le potentiel de prospérité partagée des ressources naturelles.

Renforcement de la coopération et de la confiance

63. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial a continué de s'atteler à titre prioritaire à dissiper la méfiance entre certains signataires et à accroître la confiance. À cet égard, il a eu des contacts avec de hauts responsables de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, ainsi qu'avec de hauts représentants des Gouvernements de l'Ouganda, de la République du Congo et de la Zambie, pays assurant actuellement la présidence du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, respectivement.

64. Le 31 janvier, mon Envoyé spécial a rencontré le Président Sassou Nguesso à Brazzaville comme suite, notamment, à la demande qui avait été formulée à ce dernier lors de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de prendre des mesures pour renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les dirigeants de la région. Le Président Sassou Nguesso a accepté de redoubler d'efforts à cet égard,

tout en notant la réticence de certains dirigeants à débattre de questions alimentant la méfiance.

Neutralisation des forces déstabilisatrices

65. Mon Envoyé spécial a encouragé les parties à prêter une plus grande attention à la menace posée par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et à collaborer davantage pour la contrer. Conformément aux décisions adoptées lors de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, il a examiné, avec de hauts fonctionnaires, dont le Ministre ougandais des affaires étrangères, le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et des responsables de l'Union africaine, les moyens de promouvoir au mieux la coopération entre les signataires de sorte à consolider les mécanismes régionaux.

66. Du 10 au 14 septembre, mon Envoyé spécial a facilité l'organisation, par le mécanisme de suivi concerné, d'une mission de sensibilisation et de contrôle dans les camps rwandais accueillant d'anciens combattants du M23. Le 25 octobre, son bureau a convoqué la troisième réunion du mécanisme de suivi à Nairobi afin d'examiner et d'accélérer les efforts de rapatriement. Le 30 octobre, ses membres se sont rendus à la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration en vue de discuter de la réintégration des anciens éléments des FDLR rapatriés dans le cadre du mécanisme de suivi ainsi que de la fermeture imminente, par les autorités congolaises, de trois camps de transit dans l'est de la République démocratique du Congo.

67. Lors de sa quatrième réunion, le 24 janvier à Nairobi, le mécanisme de suivi a adopté un calendrier des missions de sensibilisation et de contrôle à mener en Ouganda et au Rwanda pour faire progresser le rapatriement des anciens combattants du M23 et décidé qu'une mission visant à superviser la réintégration des anciens éléments des FDLR et des membres de leur famille serait effectuée au Rwanda. Du 15 au 22 février, des représentants de mon Envoyé spécial ont visité, accompagnés de responsables des Gouvernements congolais, ougandais et rwandais, du Mécanisme conjoint de vérification élargi et de la MONUSCO, des camps accueillant d'anciens membres du M23 au Rwanda et en Ouganda. Avant, du 11 au 13 février, le Bureau de mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avaient effectué une visite d'évaluation au siège du Mécanisme conjoint de suivi des ADF, situé à Kasese (Ouganda). Si la République démocratique du Congo a dépêché un représentant pour siéger au mécanisme de suivi, le fonctionnement de ce dernier continue d'être entravé par les retards pris dans l'envoi de personnel par les pays participants et d'autres contraintes logistiques.

68. Ces activités ont suscité l'adhésion de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, qui ont renforcé leurs liens de coopération sur la question du rapatriement des ex-combattants, qui n'a que trop duré. Elles ont permis de créer un environnement propice au rapatriement, en novembre, de tous les combattants désarmés des FDLR qui se trouvaient en République démocratique du Congo, sur la base d'accords bilatéraux entre les autorités congolaises et rwandaises.

Appui au dialogue et aux processus politiques

République démocratique du Congo

69. Conscient de l'importance que revêt la tenue d'élections pacifiques et crédibles en République démocratique du Congo, mon Envoyé spécial a encouragé les acteurs régionaux et internationaux à promouvoir l'organisation d'un scrutin pacifique. Il a maintenu des contacts étroits avec de hauts responsables gouvernementaux de l'Angola, de l'Ouganda, de la République du Congo et de la Zambie ainsi qu'avec de

hauts représentants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, l'objectif étant que des messages cohérents et concertés soient envoyés aux parties prenantes en République démocratique du Congo. Il a également tenu une série de consultations avec l'Union européenne et d'autres partenaires sur les moyens d'appuyer le processus.

Burundi

70. Mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a aidé mon Envoyé spécial pour le Burundi à faciliter le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Le 25 septembre, lors d'une réunion avec le Ministre burundais des affaires étrangères, Ézéchiel Nibigira, il a engagé les parties à régler toutes les questions en suspens par le dialogue afin d'ouvrir la voie à la tenue, en 2020, d'élections crédibles et sans exclusive et conseillé au Gouvernement burundais de prendre des mesures pour sortir de son isolement diplomatique. Le 4 décembre, à l'occasion d'une rencontre avec le Ministre ougandais des affaires étrangères, il s'est félicité de la poursuite de la médiation menée par le Président Museveni et il a dit attendre avec intérêt le prochain sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est qui, il l'espérait, serait l'occasion pour les dirigeants de la région de discuter de la voie à suivre. Le 12 décembre, il a examiné avec le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs la situation au Burundi et les relations que le pays entretient avec le Rwanda.

Promotion des femmes et de la paix et de la sécurité

71. Le 8 octobre, lors de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, l'ancienne Présidente centrafricaine, Catherine Samba Panza, a pris la parole au nom du Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À cette occasion, elle a milité en faveur d'une réelle participation des femmes aux processus politiques et aux processus de paix dans la région. Par la suite, les participantes et les participants ont accepté les recommandations formulées à l'issue des missions de solidarité menées au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud par des représentantes de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'ONU et facilitées par le Bureau de mon Envoyé spécial, dans lesquelles l'accent était mis sur les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans la région.

72. Le 23 novembre, à Entebbe (Ouganda), le Bureau de mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont organisé une réunion des ministres des pays de la région des Grands Lacs en charge de l'égalité des sexes. À l'issue de cette réunion, un plan d'action régional aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été adopté. Les ministres ont notamment réaffirmé que leurs gouvernements étaient déterminés à atteindre, d'ici à 2020, un quota minimum de 30 % de femmes dans les instances politiques.

73. Le 13 février, mon Envoyé spécial a organisé la dixième réunion du Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à Nairobi. Les participantes et les participants ont préconisé un renforcement des capacités régionales visant à faire avancer la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Ils se sont félicités de ce que le Rwanda était disposé à partager ses pratiques optimales en matière de promotion de la participation des femmes, et ils ont accepté de déployer de nouvelles missions de solidarité en République du Congo et au Soudan ainsi qu'une mission de suivi en République démocratique du Congo.

Déplacements

74. Comme suite aux décisions adoptées aux huitième et neuvième réunions de haut niveau du Mécanisme régional de suivi et en consultation avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mon Envoyé spécial a continué de demander que des solutions soient mises en place pour faire face aux situations de réfugiés prolongées. Il a également continué de sensibiliser les partenaires régionaux et internationaux à la question, en vue de la réunion ministérielle sur les déplacements, laquelle devait être organisée le 7 mars 2019 par son bureau et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en étroite coopération avec les autres entités compétentes des Nations Unies.

Coopération judiciaire

75. Les 12 et 13 novembre, le Bureau de mon Envoyé spécial, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé à Kampala la troisième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. Les procureurs de la région se sont accordés, entre autres, sur les mesures à prendre pour renforcer les capacités des systèmes judiciaires nationaux, et ils ont examiné certaines affaires transfrontières susceptibles d'avoir des répercussions sur la coopération et la stabilité dans la région.

Ressources naturelles

76. Le Bureau de mon Envoyé spécial a continué de soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, l'objectif étant de faire en sorte que ces activités ne présentent plus d'intérêt financier pour les groupes armés et les réseaux criminels.

77. Le 26 novembre, le Bureau de mon Envoyé spécial et le mécanisme de collaboration transfrontalière du Grand Virunga ont organisé une conférence à Kigali en vue de constituer une coalition dont l'objectif serait de promouvoir la paix et la sécurité ainsi qu'une gestion partagée des ressources naturelles dans la région du Grand Virunga. Des représentantes et des représentants de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, des diplomates, des membres de la société civile et des fonctionnaires de l'ONU étaient également présents. Les participantes et les participants ont reconnu l'importance que revêtait le mécanisme de collaboration transfrontalière du Grand Virunga pour la conservation, la paix et le développement et se sont engagés à appuyer ses opérations.

Coopération économique

78. En étroite collaboration avec le Conseil rwandais de développement et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Bureau de mon Envoyé spécial s'est attelé aux préparatifs de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui doit se tenir au Rwanda en novembre 2019.

C. Partenariats avec les organisations régionales, les partenaires internationaux et les autres entités des Nations Unies

79. Mon Envoyé spécial a continué d'œuvrer pour l'application de l'Accord-cadre en étroite collaboration avec les organisations régionales, les partenaires internationaux et les autres entités des Nations Unies dans la région.

Organisations régionales

80. Les 14 et 15 septembre, à Addis-Abeba, mon Envoyé spécial a rencontré de hauts responsables de l'Union africaine, y compris le Commissaire à la paix et à la sécurité, avec qui il a examiné l'évolution de la situation dans la région et discuté des préparatifs de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Le 2 octobre, il a rencontré le Président zambien, Edgar Lungu, qui assure la présidence de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, pour examiner les obstacles à la paix et à la sécurité dans la région, notamment en République démocratique du Congo. Les 11 et 12 octobre, il a participé à un atelier de haut niveau sur le thème « Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 », organisé par l'Union africaine, et partagé des données d'expérience et des enseignements tirés en matière d'instauration de la paix en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs.

81. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial s'est attaché, à titre prioritaire, à renforcer les liens de partenariat avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Comme indiqué plus haut, son bureau a organisé avec cette dernière une série de réunions et de visites sur le terrain pour examiner le rapatriement des combattants désarmés, la neutralisation des forces déstabilisatrices, la question des femmes et de la paix et de la sécurité, la coopération judiciaire, l'intégration économique, la gestion des ressources naturelles et les déplacements de population. Le 3 octobre, mon Envoyé spécial s'est rendu à Lusaka, au Centre Levy Mwanawasa pour la démocratie et la bonne gouvernance de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin de discuter d'un ensemble de questions, comme l'emploi des jeunes et les déplacements forcés de population. Le 12 décembre, il a rencontré le Secrétaire exécutif de la Conférence à Bujumbura afin de définir les activités conjointes à mener à titre prioritaire en 2019.

Partenaires internationaux

82. En plus de participer au Groupe de contact international sur la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial a organisé des réunions bilatérales avec des représentants du Gouvernement belge et de l'Union européenne à Bruxelles, les 19 et 20 septembre. Le 17 décembre, à Nairobi, il a rencontré les donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération afin de les informer des activités menées par son Bureau et de mobiliser leur appui en faveur des initiatives à venir.

83. Les 19 et 20 février, à Nairobi, il a organisé, avec le Coordonnateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, un débat d'orientation et de coordination de l'action régionale visant à recenser les mesures pouvant être prises conjointement pour favoriser une paix durable et une prospérité partagée dans la région.

Coopération avec les autres entités des Nations Unies

84. Mon Envoyé spécial a eu des contacts avec des responsables des Nations Unies dans la région, y compris ma Représentante spéciale et Chef de la MONUSCO, mon Envoyé spécial pour le Burundi, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, afin d'assurer une bonne coordination des efforts, en particulier s'agissant des élections en République démocratique du Congo, du dialogue interburundais et des relations entre le Burundi et le Rwanda.

85. Les 5 et 6 novembre, le Bureau de mon Envoyé spécial a participé à une réunion de coordination des groupes des affaires politiques et des conseillers pour la paix et le développement en Afrique centrale organisée à Libreville par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. L'objectif était d'améliorer l'échange d'informations et de mieux coordonner l'action des Nations Unies dans la région.

86. Afin de définir une analyse commune des difficultés et des perspectives rencontrées dans la région des Grands Lacs, le Bureau de mon Envoyé spécial a organisé, le 15 février, une deuxième réunion des groupes des affaires politiques et des conseillers pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs. Le 18 février, il a convoqué à Nairobi la sixième réunion semestrielle de coordination des bureaux des Nations Unies, des coordonnateurs résidents et des directeurs régionaux, le but étant de consolider l'action des Nations Unies dans la région sur le plan politique ainsi qu'en matière de sécurité et de développement.

87. En collaboration avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement, mon Envoyé spécial a également continué de promouvoir et d'orienter les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, de sorte que les activités de développement et les activités politiques menées par les organismes dans la région soient bien alignées.

V. Observations et recommandations

88. Je me félicite des efforts que les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération continuent de déployer, avec l'appui des garants, pour régler leurs différends par le dialogue et la coopération. Toutefois, je m'inquiète des tensions qui subsistent entre eux, qui sont exacerbées par d'autres facteurs, en particulier par la menace que posent les groupes armés ainsi que l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles. En outre, l'épidémie de maladie à virus Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo pourrait, si elle n'est pas correctement jugulée, nuire à la stabilité régionale.

89. Je me félicite des résultats de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, dont les participantes et les participants ont souligné qu'il fallait coopérer plus étroitement pour neutraliser les forces qui déstabilisent la région. J'encourage les signataires à appliquer les décisions adoptées lors de la réunion et j'engage les dirigeants nationaux et régionaux à rester attachés au dialogue et à la coopération à tous les niveaux.

90. Je suis préoccupé par la récente vague d'attaques attribuées aux ADF ainsi que par la multiplication des incidents transfrontières qui, si rien n'est fait, pourraient attiser les tensions et l'instabilité dans la région. Je salue la décision du Mécanisme régional de suivi de renforcer les dispositifs régionaux existants, ainsi que les mesures déjà prises à cet égard. Je demande à tous les signataires de respecter les obligations qui leur incombent et d'honorer les engagements pris au titre de ces dispositifs, en particulier du Mécanisme conjoint de suivi des ADF et du Mécanisme conjoint de vérification élargi, de sorte que ceux-ci puissent s'acquitter efficacement de leur mandat. Mon Envoyé spécial continuera de mobiliser un appui en faveur de ces efforts.

91. En ce qui concerne le rapatriement des ex-combattants étrangers, je salue la coopération entre l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda ainsi que l'appui fourni par les garants par l'intermédiaire du mécanisme de suivi mis en place à cet effet. Le rapatriement d'un grand nombre de combattants désarmés des FDLR et de personnes à leur charge récemment entrepris par les Gouvernements

congolais et rwandais montre que les pays de la région peuvent collaborer pour atteindre des objectifs communs de paix et de sécurité. J'invite la République démocratique du Congo et le Rwanda à veiller à la bonne réintégration des combattants désarmés, conformément au droit international. J'encourage par ailleurs ces deux pays ainsi que l'Ouganda à terminer de rapatrier les ex-combattants du M23 par l'intermédiaire du mécanisme de suivi, conformément aux principes relatifs aux droits de la personne, au droit international humanitaire et au droit des réfugiés.

92. Je me félicite de l'appel lancé par le Mécanisme régional de suivi en faveur d'élections et d'instances politiques sans exclusive. Je regrette qu'en dépit de nos efforts, il reste si compliqué de garantir le respect des libertés politiques fondamentales et des droits de la personne dans la région des Grands Lacs. J'exhorte les gouvernements à respecter leurs engagements, notamment au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et à faire en sorte que toutes les parties puissent participer comme il se doit à la prise de décisions.

93. Je félicite le peuple congolais d'avoir tenu des élections pacifiques et d'avoir procédé, pour la première fois depuis l'accession à l'indépendance de la République démocratique du Congo, à un passage de pouvoir sans heurt. J'encourage le Gouvernement et tous les acteurs politiques à dégager un consensus et à construire une unité nationale qui servira de fondement à la paix et au développement de tout le pays.

94. En ce qui concerne le Burundi, je salue l'action menée par le Médiateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Président Yoweri Museveni, par le Facilitateur, Benjamin Mkapa, par l'Union africaine et par mon Envoyé spécial. Je demande à toutes les parties concernées de s'acquitter des obligations qui sont les leurs de mettre fin à la crise politique. Je prie instamment la Communauté d'Afrique de l'Est et tous les dirigeants de la région de redoubler d'efforts afin de restaurer la stabilité, sans revenir sur les avancées historiques de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, conclu en 2000.

95. Je me félicite des progrès accomplis s'agissant de mieux faire connaître les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région, et je salue l'adoption, par les ministres en charge de l'égalité des sexes, du Plan d'action régional aux fins de la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Je demande à tous les dirigeants nationaux de respecter le quota de 30 % de femmes dans les négociations de paix et les instances politiques et de poursuivre leurs efforts visant à parvenir à la parité.

96. Je déplore que des actes de violence sexuelle et sexiste continuent d'être commis dans la région. J'engage instamment les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces actes odieux et à faire en sorte que les auteurs de ces crimes soient rapidement traduits en justice.

97. Il est indispensable de lutter contre l'impunité pour instaurer la paix et la sécurité et promouvoir le développement. À cet égard, je me félicite de l'action menée par le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs. Il est encourageant de constater que les pays signataires collaborent pour remédier aux cas de violations graves des droits de la personne ; j'invite le Bureau de mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à appuyer résolument ces efforts.

98. Je me félicite des progrès accomplis en vue d'une coopération et d'une intégration économiques accrues. Cette coopération doit aussi s'étendre à la gestion des ressources naturelles. À cet égard, j'encourage les pays signataires à entamer,

avec l'appui des garants, un dialogue politique sur les moyens de favoriser une prospérité partagée en renforçant la gouvernance des ressources naturelles.

99. Reconnaissant qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région en adoptant une approche globale de la chose, mon Envoyé spécial et la présidence de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement continueront de mobiliser un soutien en faveur de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs.

100. Je remercie chaleureusement mon Envoyé spécial sortant pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, et son équipe, qui ont déployé d'innombrables efforts pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Au cours de son mandat dans la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial a travaillé en étroite collaboration avec les États Membres, l'Union africaine ainsi que les organisations et mécanismes régionaux afin de résoudre les problèmes complexes menaçant la paix et la sécurité de la région.
